

Réunion de conciliation : des avancées concrètes !

Après des mois de négociations aux niveaux local et national, après plusieurs assemblées générales, il aura fallu un préavis de grève pour faire aboutir des revendications. Suite aux avancées obtenues en réunion de conciliation du 9 juin, le SNCTA suspend son préavis. Retour sur ces éléments.

Des droits à « absences » revalorisés

Les contrôleurs de Montpellier ont été frappés par le passage en force lors du CT du 20 mai. Alors qu'ils accompagnaient une réforme difficile de l'organisation du travail, l'encadrement local et la direction des opérations (DO) ont imposé une réforme dans la réforme en abaissant indûment les droits à congés et formations.

En réunion de conciliation, le SNCTA a obtenu la revalorisation des droits à absences, comme suit :

Nombre d'agents par équipe	Nombre de droits à absence / jour	
	Saisons basses et intermédiaires	Saison haute
9	3	
8	2 + 1* du lundi au vendredi 3 le samedi et le dimanche 3 pendant les vacances scolaires de la Toussaint, de Noël, d'Hiver et de Printemps	2 + 1 du lundi au dimanche 3 le samedi et le dimanche
7	2 + 1 du lundi au vendredi 3 le samedi et le dimanche 3 pendant les vacances scolaires de la Toussaint, de Noël, d'Hiver et de Printemps	2 + 1 du lundi au samedi 3 le dimanche

X : droit à congés, récup, compte-temps

+1 : autres absences

+1* : autres absences transformables en congés, récup, compte-temps

OG, BO et un plan d'affectation concret

Le sous effectif de Montpellier n'est plus à démontrer. Pourtant, depuis plusieurs années, la Direction refusait de reconnaître un OG supérieur au BO actuel de 50. Après plusieurs mois de négociations et suite à la réunion de conciliation, la direction des opérations :

- reconnait un OG à 54, étape intermédiaire, qui sera pris en compte au prochain GS32h ;

- ré-évaluera cet OG en définissant un BO suite à la mise en œuvre du SIV couronne. Ce projet est

indispensable pour garantir la sécurité aux abords de la piste. Si le SNCTA regrette que la Direction n'en ait pas fait une priorité et que l'échelon central n'ait pas alloué les ressources nécessaires, il veillera à ce que l'engagement pris d'une mise en œuvre au plus tard au printemps 2022 soit respecté.

Objectifs établis : OG 54, BO lié au SIV couronne.

Moyens obtenus : un plan d'affectation concret.

Le SNCTA a obtenu un plan d'affectation concret et ambitieux permettant d'atteindre ces objectifs au plus tôt, compte-tenu de la charge de formation de l'instruction, des départs en retraite ou suite à mobilité. Ainsi, sur chacun des 4 prochains GS32h (jusqu'à janvier 2023 inclus) :

- 3 affectations seront prévues ;
- 1 affectation supplémentaire sera prévue si le nombre de départs (mobilité et arrêt de formation) excède le modèle statistiques, c'est-à-dire est strictement supérieur à 1 entre deux GS32h (soit environ 6 mois) ;
- afin de remonter au plus vite l'effectif opérationnel et au vu des temps de qualification des AVE et ÉNAC, les AVE seront privilégiés.

Gestion de la fatigue et armement de nuit

Dans un contexte de trafic soutenu et de sous-effectif, la gestion de la fatigue est un enjeu primordial.

Après de multiples propositions, le SNCTA en a formulé une ultime en réunion de conciliation, proposant pour la semaine de période de charge :

- 2h30 maximum de tenue de poste d'affilée ;
- la prise en compte de la charge de travail en nuit avec : 3 contrôleurs jusqu'à 2h30 du matin, 2 positions jusqu'à 3h30 du matin. Un GT étudiera les besoins en position sur toute la nuit.

Si la proposition a recueilli un avis *a priori* favorable de la DO, celle-ci requiert un délai d'analyse technique. Elle s'engage à répondre pour le 15 juin. D'ici-là et au vu des autres points obtenus, le SNCTA suspend son préavis.

Les avancées obtenues sont celles de l'ensemble des contrôleurs de Montpellier dont le SNCTA a porté la voix. Au vu de ces éléments concrets et dans l'attente du retour technique de la Direction d'ici le 15 juin, le SNCTA suspend son préavis. Merci à tous.